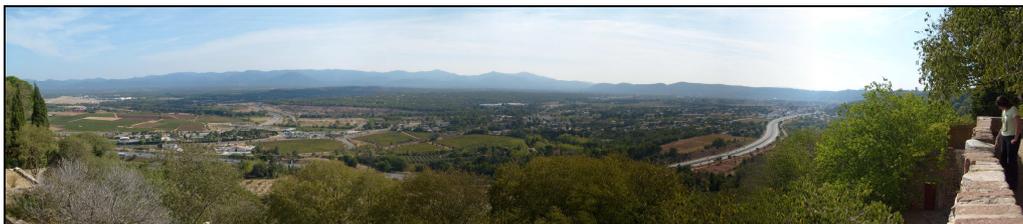
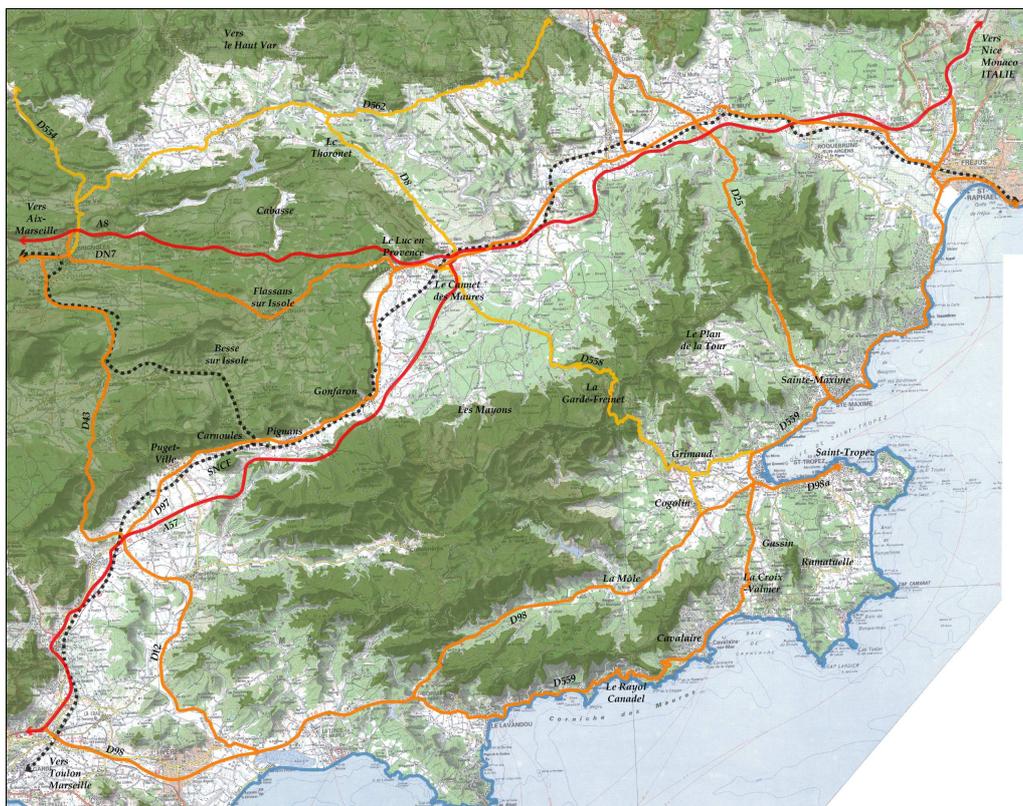


Pays des Maures



Méthodologie

Juin 2008



Besse-sur-Issole
Cabasse
Carnoules
Le Cannet des Maures
Cavaire

Cogolin
Collobrières
La Croix-Valmer
Flassans-sur-Issole
La Garde-Freinet
Gassin

Gonfaron
Grimaud
La Londe des Maures
Le Luc en Provence
Les Mayons
La Môle

Pierrefeu
Pignans
Plan de la Tour
Puget-Ville
Le Rayol-Canadel

Ramatuelle
Sainte-Maxime
Saint-Tropez
Le Thoronet
Vidauban



1. Présentation de la démarche

La volonté de créer un Pays englobant l'ensemble des communes du massif des Maures, du sillon permien et du littoral des Maures date des années :

- 1997 : les communes de la Plaine des Maures élaborent un Plan de Développement Intégré,
- 1998 : le Comité des Elus du Golfe de Saint-Tropez présente une première candidature à la création d'un Pays, les communes de l'aire hyéroise en font de même,
- 1999 : la DATAR suggère un périmètre plus vaste associant la plaine des Maures.

A la suite de ces premières démarches, l'Association de Préfiguration du Pays des Maures (APPM) a été créée le 19 juillet 2000.

"L'objet de l'Association est de mettre en œuvre la procédure définie par la L.O.A.D.D.T. et son décret d'application afin que soit délimité un périmètre définitif de Pays sur le territoire des Maures. En particulier l'objet de l'Association est d'élaborer et de faire adopter sa charte de développement. Pour atteindre son objectif l'Association pourra étudier, ou faire étudier, toute question relative au développement équilibré et concerté du territoire ainsi qu'à la protection du patrimoine naturel et bâti." (Article 2 des statuts modifiés le 29 novembre 2001)

5 ans plus tard (juin 2005), un premier « Projet de développement du Pays des Maures » (APPM / CEIS) a été présenté aux partenaires de l'APPM.

Depuis, sur la base de ce premier travail, les communes réunies au sein de l'APPM ont continué de développer leur projet de développement pour aboutir aujourd'hui à la production d'un Projet de Pays qui se décline en 4 documents successifs :

- « la charte de Pays » (document n°1),
- « l'organisation du Pays » (document n°2),
- « le diagnostic du Pays (document n°3),
- « Méthodologie » (document n°4).



2. Méthodologie

Depuis mars 2007, le projet de développement de l'APPM a été précisé, débattu, enrichi.

Dans le même temps, l'APPM a engagé de actions visant à informer et mobiliser les élus, les techniciens des communes et intercommunalités et les acteurs socio-économiques et associatifs.

Enfin, la création du Conseil de Développement du Pays a été initiée à travers plusieurs actions conduites simultanément :

1. la tenue d'Assemblées Générales et réunions de travail de l'APPM :

- le 22 mars 2007, au Cannet des Maures, pour choisir le bureau d'études qui assistera l'association et pour débattre des éléments constitutifs du projet de développement,
- le 4 octobre 2007 au Luc en Provence, pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux sur la démarche de Pays (Charte de Pays, Conseil de Développement, ...) et la présentation du projet de site Internet proposé par les éditions Latitude Gallimard,
- le 6 mars 2008 au Cannet des Maures pour une présentation et un débat sur le rapport du projet territorial de développement,
- le 6 juin 2008 à Grimaud pour la présentation du projet de développement finalisé.

Ces réunions ayant permis de prolonger les échanges entre les élus et les représentants de la société civile, membres de l'Association, à savoir :

- la Chambre d'Agriculture du Var
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (CCIV)
- la Chambre de l'immobilier du Var (FNAIM)
- la Chambre des Métiers du Var (CMV)
- le Comité Départemental des Jeunes Agriculteurs du Var (CDJA)
- la Coordination des associations de sauvegarde du golfe et de la presqu'île de Saint-Tropez
- la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)
- la Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics du Var (FBTP 83)
- la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) : Comité Départemental du Var
- les Jeunes Vignerons Coopérateurs du Var
- le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
- l'Union Nationale des Associations de Professions Libérales (UNAPL)
- l'Union Patronale du Var (UPV)
- l'Union Professionnelle Artisanale du Var (UPA)

2. la participation des élus, des techniciens et du bureau d'études du Pays (CEIS / sdp.conseils) aux démarches de :

- Contrat de territoire 2006 – 2008 : Golfe de Saint-Tropez et Cœur du Var initiée par le Conseil Général du Var,



- Charte forestière de territoire du massif des Maures engagée par l'Association des Communes Forestières du Var), ...



la participation des techniciens et du bureau d'études du Pays (CEIS / sdp.conseils) aux réunions de travail et de rendu organisées par :

- **le Conseil Régional** dans le cadre du « Projet de territoire pour les Maures » (Région PACA / IDES Consultants) :
 - o le 17 novembre 2006 au Luc en Provence pour une concertation préalable au lancement de l'étude
 - o le 25 janvier 2007 au Cagnet des Maures pour préciser les objectifs et définir la méthode d'élaboration de l'étude,
 - o le 10 mai 2007 pour deux réunions de travail,
 - o le 21 juin 2007 au Cagnet des Maures sur le diagnostic et la synthèse des enjeux majeurs du territoire des Maures,
 - o le 23 janvier 2008 à Cavalaire sur l'analyse de l'enquête auprès des acteurs du territoire des Maures sur les enjeux et le devenir de leur territoire.
- **l'Association pour un Conseil de Développement du territoire des Maures**, créée en 2007 :
 - le 25 octobre 2007 au Cagnet des Maures, sur le diagnostic établi par l'association et le constat des premières grandes orientations de développement du territoire issues des groupes de travail thématiques.

3. la participation du Pays des Maures au Comité de Pilotage du Pole d'Excellence Rurale (PER) :

- Comité de Pilotage du 5 octobre 2007 à Saint-Tropez ,
- Entretiens avec le SIVOM Pays des Maures
- Réunions de travail sur le projet Latitude Gallimard
- Constitution du dossier de l'entreprise Bounezour

4. des entretiens conduits dans le territoire à l'occasion du pré montage du site Internet du Pays avec le concours de la société Latitude - Gallimard,

- le 14 décembre 2007 à Grimaud pour rechercher les thèmes pertinents pour ce projet.

5. la participation à diverses manifestations (et forums) telles que :

- le rendu de l'étude « conditions et moyens d'amélioration de la gestion de la qualité de la végétation méditerranéenne sur le territoire des Maures face au changement climatique » conduite par l'Association MALTAE le 23 octobre 2007 à Ramatuelle.
- la mise en place d'actions proposées par la Chambre d'Agriculture du Var (Route des vins, Marché de Producteurs, ...),...



6. **un travail d'ingénierie confié à deux structures de conseil** de rang national (CEIS : Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique, basée à Paris) et régional (sdp-conseils, bureau d'études en Urbanisme, Aménagement et Développement Local, basé à Aix-en-Provence),
7. **des entretiens réguliers conduits** avec les acteurs institutionnels du territoire (Région, Département, SIVOM du Pays des Maures, chambres consulaires, ...) et les acteurs socio-économiques du territoire (entretiens CEIS les 10 et 11 mai 2007) :
 - Domaine des Roses Meilland (Le Cannet des Maures)
 - Plateforme de dégroupage Intermarché (Le Luc)
 - Mairie du Cannet des Maures
 - ...
8. **la mise en place d'un Comité Technique du Pays le 6 novembre 2007 réunissant à Cogolin :**
 - l'APPM,
 - le SCoT Grimaud – St Tropez (C. BROVIA, M. BASLE),
 - le PER / Golfe de Saint-Tropez (S. MASSON),
 - le SIVOM du Pays des Maures (D. TALPAERT, J. BRUN),
 - le SIVOM Littoral des Maures (B. DHORNE),
 - la Maison du Tourisme du Golfe de Saint-Tropez (E. BETRAND),
 - la commune de Plan de la Tour (J.F. ANDRE),
 - la Chambre d'Agriculture (E. ALTERO),
 - la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (B. DESCHAMPS, C. PAUL),
 - la Communauté de Communes Coeur du Var (D. MAGNETTO),
 - La commune du Cannet des Maures (S. TORNOR).
9. **la diffusion** aux communes du Pays et à leurs partenaires **de nombreux comptes-rendus, notes de travail, présentations de la démarche, rapports d'étude, ...** tout au long des 12 mois écoulés ; **ainsi que la parution d'articles et commentaires dans la presse** (à l'issue de conférences de presse organisées par le Président du Pays),
10. **l'animation du site Internet de l'APPM (mise en ligne des documents en cours).**

C'est ainsi l'ensemble de ces démarches qui permet aujourd'hui de proposer à l'APPM une organisation du Pays décrite dans un document spécifique versé au débat des nouvelles équipes municipales élues en mars 2008 ; à charge pour ces équipes, avec le renfort des partenaires de l'APPM, de donner un caractère opérationnel et institutionnel au futur Conseil de Développement du Pays des Maures.



Document réalisé
sous la Maîtrise d’Ouvrage de :

**L’Association de Préfiguration du Pays des Maures
(APPM)**

Le Grand Sud – Rue Blaise Pascal
BP 82
83 310 Cogolin Cedex
Tel : 04.94.55.70.35
Email : ecrire@pays-des-maures.org

Par :



280, boulevard Saint Germain
75 007 Paris

sdp.conseils

62, carraire des rouguières basse
13 122 Ventabren

Juin 2008